

FICHE NAVETTE « AVIS MAIRE »

Cet avis doit être transmis au service instructeur le plus rapidement possible, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel et au plus tard dans les 15 jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme d'information.
A défaut, il sera réputé favorable et/ou des demandes complémentaires vous seront demandées (bloquant ainsi l'instruction des dossiers concernés).

Dossier n°: PA 014 431 26 00002

Date de dépôt en mairie : 22/07/2026

COMMUNE DE : MEZIDON VALLEE D'AUGE

Transmission au SI ADS : 14/09/2026

LE PROJET :

DEMANDEUR : COMMUNE DE MEZIDON VALLEE D'AUGE

Adresse demandeur : 2 Allée du Parc du Breuil

14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE (anciennement MEZIDON CANON)

Téléphone demandeur : 0231200196 Fax :

Adresse électronique du demandeur : christophe.marie@mva14.fr

PROJET : Aménagement du parc écologique du Breuil

Le projet vise à valoriser le patrimoine naturel et bâti en renforçant l'intégration des équipements publics existants, notamment le centre de loisirs, le centre culturel, la salle de spectacle la Loco et la mairie. Il prévoit la création d'une voirie structurante, complétée par des cheminements doux et des pistes cyclables. Le programme comprend l'aménagement d'espaces sportifs et récréatifs, ainsi que la préservation et la mise en valeur d'une zone humide et la création de jardins paysagers. Enfin, un pump track viendra compléter les équipements de loisirs.

Adresse projet : Allée du Parc du Breuil 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

Parcelle(s) du projet : 14421 AK 126 14421 AK 128 14421 AK 129 14421 AK 145 14421 AK 146 14421 AK 151 14421 AK 152

URBANISME : Règles, documents et Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Documents d'urbanisme : ☒ O ☐ N (RNU) Si oui : ☐ PLU ☒ PLUi ☐ POS ☐ Carte Communale Zone(s) : 1AU, UB, UE, UG

SUP : ☐ O ☐ N Si oui, la(les)quelle(s) :

Protections particulières ? ☒ O ☐ N Si oui, préciser : ABF

Autres règles :

Secteur particulier / orientation d'aménagement ? Secteur en projet ? ☐ O ☐ N

Si oui, préciser :

ENVIRONNEMENT / RISQUES / PROXIMITÉ ELEVAGE / NUISANCES :

Données environnementales ? ☐ O ☐ N Si oui, préciser :

Risques ? ☐ O ☐ N Si oui, préciser :

Proximité d'élevage(s) ? ☐ O ☐ N Si oui, préciser l'exploitation, la proximité(m) des bâtiments avec le projet ?

Projet soumis à RSD ? ☐ O ☐ N

Projet ICPE ? ☐ O ☐ N

Nuisances ? ☐ O ☐ N Si oui, préciser :

TAXES ET PARTICIPATIONS :

Taxes d'aménagement communale applicable pour le projet : 5 %

Sectorisation au niveau du projet ? O / N ? Si oui, préciser :

Participations et Contributions : ☐ O ☐ N Si oui, préciser le type et le détail :

CONSULTATIONS / DEMANDES D'AVIS EFFECTUÉES PAR LA MAIRIE :

☐ SDIS défense incendie	☐ Préfet	☐ ERDF	☒ ABF 22/07/26	☒ ESPA 22/07/26	☐
☐ Assainissement	☐ AEP (eau potable)	☐	☒ SDEC 22/07/26	☐	☐
☐ ARD (Rte Départementale)	☐	☐	☒ ENEDIS 22/07/26	☐	☐
☐	☐	☐	☒ ESC 22/07/26	☐	☐

RÉSEAUX :

Équipements	Terrain desservi (O / N)	Capacité suffisante (O / N)	Gestionnaire du réseau	Si non ou mal desservi, prise en charge par la commune ? (O / N)	Date de desserte prévue par la commune	Caractéristiques techniques Observations
Accès						
Voirie ☐ Privée ☐ Publique ☐ Plan d'alignement						
Eau potable AEP			EAUX SUD CALVADOS 20/08/26	FAVORABLE AVEC PRESCRIPTIONS		
Électricité			SDEC ENERGIE 04/08/26 ENEDIS 11/09/26	N'EST PAS CONCERNÉ PAR LE PROJET FAVORABLE		
Telecom / Fibre Optique						
Gaz						
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	Voir Avis Maire DECI du 14/09/26					
Gestion déchets / ordures ménagères						
Assainissement			ESPA 11/09/26	FAVORABLE AVEC PRESCRIPTIONS		

Eaux usées : ■ Assainissement Collectif : ☐ Unitaire ☐ Séparatif
☐ Assainissement Non collectif (ANC) ☐ Accord SPANC

Dispositif prévu : ☐ Conforme/adapté ☐ Non conforme / non adapté
Dispositif prévu : ☐ Conforme/adapté ☐ Non conforme / non adapté

Observations eaux usées : _____

Gestion des eaux pluviales du projet : ☐ adaptée ☐ non adaptée

☐ Prescriptions : _____

☐ Observations : _____

AVIS DU MAIRE☒ FAVORABLE☐ FAVORABLE avec prescriptions / réserves :☐ DÉFAVORABLE pour le(s) motif(s) suivant(s) :☐ SUSPENDU pour la(les) raison(s) suivante(s) :☐ SURSIS A STATUER (pour PC – PA – PD – DP – pas pour CUB) pour le(s) motif(s) suivant(s) :**OBSERVATIONS GÉNÉRALES :**

Fait à : MEZIDON VALLEE D'AUGE

Le : 14/09/2026

Le Maire, M. François AUBEY



Pour le maire, par délégation,
Christian ANNE
Conseiller délégué en charge
de l'Urbanisme et du Foncier



Le 19 AOUT 2026

Mairie MEZIDON VALLEE D'AUGE
2 allée du parc du Breuil
14 270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

Objet : PA 014 431 26 00001

Demandeur : COMMUNE DE MEZIDON VALLEE D'AUGE

Monsieur le Maire,

Suite à votre consultation de nos services, je vous informe que le projet de création du parc écologique sur les parcelles cadastrées AL 100, AK 3, AK 4, AK 136, AK 138, AK 139, AK 145, AK 146, AK 151, AK 153, AK 155, AK 156, AK 157, AK 164, AK 165, AK 166, AK 167, AK 168, AK 170, AK 171, AK 172, AK 173, AK 174, AK 176 et AK 177, situées Allée du Parc du Breuil, Mézidon-Canon à Mézidon-Vallée-d'Auge, n'a aucune incidence sur le réseau public de distribution d'eau potable.

Les équipements sont raccordables au réseau public de distribution d'eau potable.

Si besoin, un branchement sera à créer, à la charge du pétitionnaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean VANRYCKEGHEM

ARE Normandie

Téléphone : 0970832970
Télécopie :

Courriel : ndie-urbanismebn@enedis.fr
Interlocuteur : LECOMTE Sophie

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

A l'attention de Service urbanisme
MAIRIE DE MEZIDON VALLEE D'AUGE
Rue Henri Dunant
Chateau du Breuil / MEZIDON-CANON
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

BRETTEVILLE-SUR-ODON, le 11/09/2026

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PA01443126000020 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : Allée du Parc du Breuil
Méridon-Canon
14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

Référence cadastrale : Section AK , Parcelle n° 155-156-157-100-3-4-151-167-168-164-165-166
Section AK , Parcelle n° 153-139-171-173-138-136-170-176-146-145-174
Section AK , Parcelle n° 172-177

Nom du demandeur : AUBEY FRANCOIS

Compte tenu des informations reçues concernant ce projet et sans précision particulière de votre part, nous avons considéré que ce projet n'a pas d'impact sur l'alimentation électrique. Par conséquent, aucune intervention n'est nécessaire sur le réseau public de distribution d'électricité.

Cette réponse reste valable sur la base des hypothèses précédentes pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme..

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Sophie LECOMTE
Votre conseiller

1/1

Lisieux, le 6 août 2026,

Mairie
M. Le Maire
Château du Breuil
14 270 MEZIDON VALLEE D'AUGE

Affaire suivie par : Mélanie GODEFROY

N/Ref : 26.0564 ESPA/SB/MGO

Objet : PA 014 431 26 00002

Commune déléguée de Mézidon-Canon

Demandeur : Commune de Mézidon Vallée d'Auge

Parcelles : AK0164/AK0165/AK0166/AK0167/AK0168/AK0157/ AK0155/AK0156 / AL0100/ AK0003 / AK0004/AK0151/AK0168/AK0153/AK0139/AK171/AK0173/AK0138/AK0136/AK0170/AK0176/AK0146 /AK145/AK0174/AK0172/AK0177

Projet : Aménagement du parc écologique

Monsieur Le Maire,

Vous m'avez fait parvenir un dossier de permis d'aménager dont les références sont rappelées en objet ci-dessus.

Assainissement :

Le projet faisant l'objet de la présente demande est situé en zone d'assainissement collectif.

L'aménagement n'a aucune répercussion sur l'assainissement, les locaux situées sur les parcelles sont déjà raccordés au réseau d'assainissement collectif dont la Ferme du Breuil via un poste de relèvement privé. Le projet ne prévoit pas de nouvelle construction nécessitant un nouveau raccordement. La séparation des eaux usées et pluviales devra être strictement respectée.

Des canalisations du réseau d'assainissement collectif sont présentes sur les parcelles AK 0155 AK0004, AK0138 (voir plan joint). La construction projetée devra observer un recul de 3 mètres par rapport au réseau existant et il faudra maintenir une couverture d'au moins 80cm au-dessus de la génératrice supérieure de la conduite. La cote altimétrique du terrain naturel ne devra pas être modifiée sans validation de notre service.

Une servitude de passage de canalisation de 3 mètres de part et d'autre de la conduite devra être instituée avec Eaux Sud Pays d'Auge pour assurer un libre accès au personnel et aux engins d'exploitation et assurer son entretien ou sa réparation.

Notre service rappelle qu'avant le démarrage des travaux, le demandeur devra déposer une DICT devra afin de permettre aux exécutants d'obtenir les informations sur la localisation des réseaux et les recommandations visant à prévenir leur endommagement.

Eaux Pluviales Urbaines :

La gestion des eaux pluviales devra se conformer au règlement précisé dans le PLUI de la Vallée d'Auge.

Des canalisations du réseau d'eau pluviales sont présentes sur les parcelles AK 0155, AK0004 (voir plan joint). La construction projetée devra observer un recul de 3 mètres par rapport au réseau existant et il faudra maintenir une couverture d'au moins 80cm au-dessus de la génératrice supérieure de la conduite. La cote altimétrique du terrain naturel ne devra pas être modifiée sans validation de notre service.

Une servitude de passage de canalisation de 3 mètres de part et d'autre de la conduite devra être instituée avec Eaux Sud Pays d'Auge pour assurer un libre accès au personnel et aux engins d'exploitation et assurer son entretien ou sa réparation.

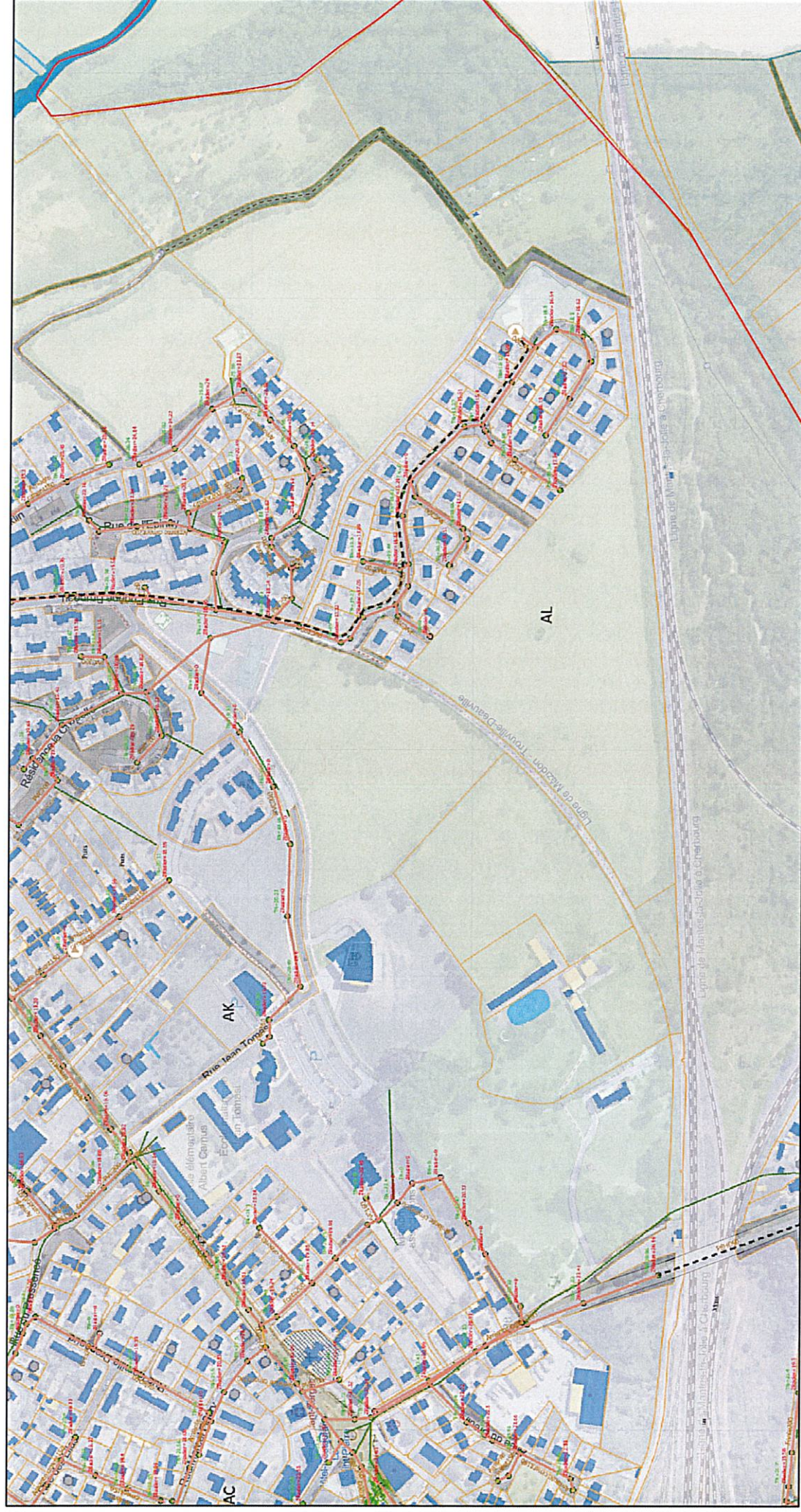
Notre service rappelle qu'avant le démarrage des travaux, le demandeur devra déposer une DICT devra afin de permettre aux exécutants d'obtenir les informations sur la localisation des réseaux et les recommandations visant à prévenir leur endommagement.

Je reste à votre disposition et vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Par délégation, pour le Président

Matthias BERNARD
Directeur technique des Cycles de l'Eau de la
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Carte SIGAL



06/08/2026 16:09:38

- Communes historiques
- cadastre - Commune

Canalisations

- GRAVITAIRE
- REFOULEMENT
- DELESTEUR
- Branchement
- Branchement KISBAC 202605
- Poste de Relevage (2025)
- Branchement KISBAC 202605
- Branchement KISBAC 202605

Regard

- A
- collecteur (Ingetec 202606)
- Regard (Ingetec 202606)
- Point collecte (Ingetec 202606)

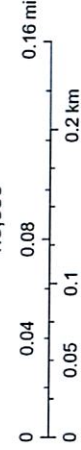
Réseau hydrographique

- Habillages surfacique
- Parapet
- Cimetière
- Unités foncières
- Bâtiments
- Bâtiments durs

Bâtiments légers

- Parcelles (Contours)
- Parcelles

1:3,336



Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri